

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilotte: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Jean Bourque : 60, Ruisseau-des-Frênes, La Malbaie, G5A 2C8

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Directrice générale de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce jeudi 1^{er} décembre 2011, à 15 heures et qu'il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Résolution – Autorisation des modalités de remboursements de l'employé # 591 ;
- 3- Adjudication de contrat pour la fourniture de service pour le concassage de résidus d'asphalte # 5220-11-01;
- 4- Adjudication de contrat pour la fourniture des services professionnels d'un vérificateur externe(ou auditeur indépendant) pour les années 2011-2012-2013 # 5200-10-01;
- 5- Recommandation de paiements – Bibliothèque et Hôtel de Ville;
- 6- Période de questions;
- 7- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 29^e jour du mois de novembre deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière
Directrice générale

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, tenue à 15h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 1^{er} jour du mois de décembre deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

M. Gilles Savard, Conseiller.
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller

Sont absents : Mme Francine Pilotte, Conseillère et M. Blaise Lessard, Conseiller.

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe et Me Caroline Tremblay Greffière et Directrice générale.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur Mme Lise Lapointe, mairesse, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 423-12-11

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

DÉCISION DU CONSEIL

2 - RÉSOLUTION - AUTORISATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENTS DE

L'EMPLOYÉ # 591

RÉSOLUTION 424-12-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a appliqué l'article 14.7 de la convention collectif du Syndicat des employés municipaux de la Ville de La Malbaie (SCFP-FTQ, section locale 4813) pour l'employé # 591;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la proposition de remboursements de l'employé # 591.

ADJUDICATION DE CONTRAT

3 - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICE POUR LE CONCASSAGE DE RÉSIDUS D'ASPHALTE # 5220-11-01 RÉSOLUTION 425-12-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de service pour le concassage de résidus d'asphalte (# 5220-11-01);

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres sur invitation, la Ville de La Malbaie a notamment reçu l'offre de Inter concassage;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission effectuée le 21 novembre 2011 et suite à l'étude de la soumission, il est recommandé au conseil de retenir l'offre de Inter concassage comme fournisseur pour la fourniture de service pour le concassage d'asphalte (# 5220-11-01), ce dernier étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'offre déposée par Inter concassage au montant de 45 433.29 \$ (incluant les taxes);

QUE le montant sera puisé en partie à même le règlement d'emprunt no 932-11 pour le pavage des rues suivantes en asphalte recyclé, savoir : Sapin Vert, rang Ste-Julie et Grand-Fonds Nord.

QUE ce Conseil remercie tous les fournisseurs et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

4 - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE (OU AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013 # 5200-10-01 RÉSOLUTION 426-12-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres public pour la fourniture des services professionnels d'un vérificateur externe (ou auditeur indépendant) pour les années 2011-2012-2013 (# 5220-10-01);

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme comptable</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Benoit Côté	116 125 \$	86.6 %	25.08	2
Raymond Chabot Grant Thornton	102 000 \$	90.5 %	27.15	1

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE la grille de sélection utilisée par le comité de sélection est la suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION : OFFRE DE SERVICES AVEC PRIX

Fourniture des services professionnels d'un vérificateur externe (ou auditeur indépendant) pour les années 2011, 2012 et 2013
Appel d'offres n° 5200-10-01

PARTIE 1					
Évaluation de chaque proposition		Prestataire de services		Prestataire de services	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués (N=1 à 30)	Cote 0 à 100 %	Pointage	Cote 0 à 100%	Pointage
1) Expérience du prestataire de services	30				
2) Compréhension du mandat et méthodologie	10				
3) Organisation du projet	10				
4) Expérience du chargé de projet	20				
5) Expérience et pertinence de l'équipe proposée	20				
6) Capacité de relève	10				
POINTAGE TOTAL INTÉrimAIRE :	100				
Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au prestataire de services, SANS AVOIR ÉTÉ OUVERTES.					

PARTIE 2		
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Prestataire de services	Prestataire de services
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)		
Établissement du pointage final : Application de la formule : $\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$		
Rang de chaque soumissionnaire		

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat pour la fourniture des services professionnels d'un vérificateur externe (ou auditeur indépendant) pour les années 2011-2012-2013, à la firme «Raymond Chabot Grant Thornton», qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Raymond Chabot Grant Thornton, étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 102 000 \$ taxes en sus, soit 32 000 \$ pour l'année 2011, 34 000 \$ pour 2012 et 36 000 \$ pour 2013;

QUE ce Conseil accepte la grille de sélection tel que présentée et utilisée par le comité de sélection;

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels d'un vérificateur externe (ou auditeur indépendant) pour les années 2011-2012-2013, à la firme «Raymond Chabot Grant Thornton» ayant le meilleur pointage final au montant de 102 000 \$ plus les taxes applicables, tel que recommandé par le comité de sélection.

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels avec la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour les services professionnels d'un vérificateur externe (ou auditeur indépendant) pour les années 2011-2012-2013 pour la Ville de La Malbaie.

QUE les fonds soient puisés à même le fonds d'administration.

RECOMMANDATION DE PAIEMENTS

5 – BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE **RÉSOLUTION 427-12-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, a soumis à ce Conseil une recommandation de paiement amendée pour la construction de la bibliothèque publique et de l'hôtel de ville, au montant de 901 936 00 \$ pour la période se terminant le 11 novembre 2011.

ATTENDU QUE le conseil par la résolution # 412-11-11 a autorisé, lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2011, le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, au montant de 828 823.78 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement de la différence entre les deux recommandations soit au montant de 73 112.22 \$., tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

6 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Auc
une question n'a été posée.

7 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 428-12-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 15h21.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, greffière et directrice générale